

26 février 2026

À la séance extraordinaire du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 26 février 2026, à 15 h, dans la salle Lucien-Durocher, située au 430, rue Grace, à Lachute, formant quorum sous la présidence de monsieur Bernard Bigras-Denis, préfet et maire de la ville de Lachute.

Sont présents :

Kévin Maurice	Maire de la ville de Brownsburg-Chatham
Christian David	Représentant de la ville de Lachute
Alain Giroux	Maire du canton de Gore
Pierre Thauvette	Maire du village de Grenville
Thomas Arnold	Maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
Gabrielle Parr	Mairesse du canton de Harrington
Bernard Bigras-Denis	Maire de la ville de Lachute
Howard Sauvé	Maire de la municipalité de Mille-Isles
Stephen Matthews	Maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
Jason Morrison	Maire du canton de Wentworth

Sont également présents :

Éric Pelletier	Directeur général et greffier-trésorier
Estelle Bédard	Directrice générale adjointe et directrice des ressources humaines

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

2- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Étant donné que tous les membres du conseil de la MRC ont reçu la convocation à l'intérieur du délai prévu au Code municipal du Québec, le préfet constate la validité de l'avis de convocation de la séance extraordinaire.

26-02-065

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour, à savoir:

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la validité de l'avis de convocation de la séance extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Demande d'appui de la Ville de Mirabel dans sa demande au gouvernement du Canada de prévoir un point d'arrêt sur le site aéroportuaire de Mirabel dans le tracé du TGV Québec-Toronto
5. Autoroute 50: demande au gouvernement du Québec de mettre en place de façon urgente des mesures temporaires de sécurité
6. Octroi d'un mandat de services professionnels pour l'organisation des consultations publiques en lien avec l'inventaire des gaz à effet de serre sur le territoire de la MRC d'Argenteuil
7. Motion de félicitations à l'égard des jeunes argenteuillois et argenteuilloises qui participeront à la 60e finale des Jeux du Québec à Blainville qui se tiendront du 27 février au 7 mars 2026
8. Autorisation d'engager les dépenses en lien avec le projet d'agriculture communautaire de la MRC d'Argenteuil, pour la saison 2026

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



9. Programme de rénovation des habitations à loyer modique - volet 1 soutien à des travaux de rénovation: autorisation de signature de la convention d'aide financière avec la Société d'Habitation du Québec et l'Office régional d'habitation d'Argenteuil
10. Période de questions
11. Clôture de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Howard Sauvé, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Parr et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-066

4- APPUI À LA VILLE DE MIRABEL DANS SA DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU CANADA RELATIVE À LA PORTION DU TRACÉ EN SOL MIRABELLOIS DU TGV QUÉBEC-TORONTO

CONSIDÉRANT le projet du gouvernement du Canada d'implantation d'un train à grande vitesse (TGV) entre Québec et Toronto traversant le territoire du sud des Laurentides;

CONSIDÉRANT que certaines dispositions contenues dans le projet de loi C-15, actuellement à l'étude au Comité permanent des finances, visent à accélérer l'exécution de certains projets d'intérêt national, dont le projet de TGV reliant Québec et Toronto;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a mandaté la société d'État fédérale Alto pour mener à terme ce projet;

CONSIDÉRANT que la région des Laurentides est la quatrième en importance démographique au Québec, après Montréal, la Montérégie et la Capitale nationale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mirabel et les MRC limitrophes représentent près de 80 % de la population régionale des Laurentides, surpassant celle de la Ville de Laval;

CONSIDÉRANT que le site aéroportuaire, YMX Aérocity internationale de Mirabel, est un site de calibre mondial, une zone d'innovation stratégique et économique reconnue regroupant des leaders de l'aéronautique et des technologies avancées, comprenant la mobilité aérienne avancée, l'intelligence artificielle et la défense, ainsi qu'un important bassin de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que le site aéroportuaire dispose des infrastructures et de l'espace nécessaire pour accueillir une gare ferroviaire moderne avec facilité d'accès et stationnements;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs poursuivis par le projet de TGV est de relier de grands centres économiques du Canada et que Mirabel abrite le 3^e pôle aéronautique en importance au monde avec la présence de nombreuses compagnies internationales, comme Airbus, Pratt & Whitney, Safran, Bell Flight, L3 Harris, etc.;

CONSIDÉRANT que le site aéroportuaire est en pleine expansion, et est en soi un levier de développement économique majeur avec des espaces disponibles;

CONSIDÉRANT les fortes probabilités de réalisation du TGV du gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du conseil de s'assurer que ce projet se réalise de manière à minimiser les impacts négatifs pour sa communauté, tout en maximisant les retombées positives;

CONSIDÉRANT qu'un arrêt du TGV sur le site aéroportuaire de Mirabel aurait assurément des retombées économiques positives pour la population d'Argenteuil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Howard Sauvé, appuyé par monsieur le conseiller Christian David et RÉSOLU ce qui suit :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil appuie la Ville de Mirabel dans sa demande au gouvernement du Canada de présenter un corridor d'étude intégrant le site aéroportuaire de Mirabel, afin d'y implanter une gare qui répond à l'ensemble des facteurs clés d'implantation définis par le bureau de projet Alto (accessibilité, intermodalité, développement économique);
2. QUE le conseil de la MRC sollicite l'appui de la Fédération canadienne des municipalités dans ses revendications;
3. 1 voix exprimée en défaveur de la proposition, soit celle de Stephen Matthews, de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, qui représente 8,58 % de la population totale de la MRC (population de la municipalité en défaveur, comptant 3 309 habitants sur une population totale de 38 581).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

- c. c. Le très honorable Mark Carney, Premier ministre du Canada
L'honorable Steven MacKinnon, ministre des Transports du Canada
Madame Rebecca Bligh, présidente Fédération canadienne des municipalités
Madame Roxanne Therrien, mairesse, Ville de Mirabel
Monsieur Xavier-Antoine Lalande, président, Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides
Monsieur Martin Imbeau, président-directeur général, Alto

26-02-067

5- **AUTOROUTE 50: DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE METTRE EN PLACE DE FAÇON URGENTE DES MESURES TEMPORAIRES DE SÉCURITÉ**

CONSIDÉRANT que l'Autoroute 50 constitue un corridor routier essentiel entre les Laurentides et l'Outaouais, indispensable aux déplacements quotidiens de milliers de citoyennes et de citoyens ainsi qu'au bon fonctionnement des activités économiques, sociales et institutionnelles;

CONSIDÉRANT que depuis de nombreuses années, l'Autoroute 50 présente un niveau de dangerosité préoccupant, illustré par la répétition des collisions, les pertes de vie et les blessures graves, et que des rapports de coroner ont explicitement conclu que la configuration actuelle de l'autoroute est un facteur déterminant dans ces événements tragiques;

CONSIDÉRANT que depuis le début de l'année 2026, on recense déjà un nombre inquiétant de collisions graves ou mortelles et que les statistiques des dernières années font état d'une moyenne annuelle avoisinant 800 accidents, incluant près d'une dizaine de décès;

CONSIDÉRANT que derrière ces chiffres se trouvent des familles brisées, des personnes lourdement blessées, de premiers répondants éprouvés et des communautés entières affectées par l'insécurité persistante de cette infrastructure;

CONSIDÉRANT que depuis près de dix ans, la MRC d'Argenteuil réclame des mesures concrètes du gouvernement du Québec afin de sécuriser l'Autoroute 50, mais que, malgré ces demandes répétées, les interventions attendues tardent à se matérialiser et ne suivent pas le rythme imposé par l'urgence de la situation;

CONSIDÉRANT que l'ajout de l'Autoroute 50 au plus récent Plan québécois des infrastructures (PIQ) n'a pas entraîné les avancées attendues, les travaux progressant à un rythme beaucoup trop lent, ce qui demeure inacceptable et incompréhensible compte tenu des décès évitables qui continuent de survenir;

CONSIDÉRANT que cet enjeu dépasse largement les frontières d'une seule communauté, affectant les municipalités de plusieurs MRC issues de différentes régions administratives, de même que les nombreux travailleurs et touristes qui circulent chaque jour sur l'Autoroute 50;

CONSIDÉRANT que la sécurité de l'Autoroute 50 constitue un enjeu régional majeur nécessitant une mobilisation concertée et un message clair adressé au gouvernement du Québec;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Thomas Arnold, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Thauvette et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil exige du gouvernement du Québec la mise en place immédiate de mesures de sécurité temporaires d'ici à la réalisation complète de l'élargissement à quatre voies, annoncée par le gouvernement en 2022;
2. QUE le conseil de la MRC demande au gouvernement un plan d'action clair accompagné d'un échéancier accéléré pour :
 - l'installation rapide de glissières de sécurité sur les tronçons identifiés comme prioritaires;
 - la mise en œuvre de mesures de réduction des risques (ex. : réduction de vitesse, interdiction de dépassement, signalisation renforcée, interventions policières accrues).
3. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil réaffirme que la sécurité sur l'Autoroute 50 constitue une priorité régionale urgente et qu'elle doit être traitée comme telle par le gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c. Monsieur Bernard Drainville, candidat à la chefferie de la Coalition avenir Québec
Madame Christine Fréchette, candidate à la chefferie de la Coalition avenir Québec
Monsieur Jonatan Julien, ministre des Transports et de la Mobilité durable
Madame Sonia Bélanger, ministre responsable de la région des Laurentides
Madame Agnès Grondin, députée d'Argenteuil
Monsieur Charles Milliard, chef du Parti libéral du Québec
Monsieur Paul St-Pierre Plamondon, chef du Parti Québécois
Madame Ruba Ghazal, co-porte-parole de Québec solidaire
Monsieur Sol Zanetti, co-porte-parole de Québec solidaire
Monsieur Xavier-Antoine Lalande, président du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides

26-02-068

6- OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR ORGANISER ET ANIMER DES CONSULTATIONS PUBLIQUES EN LIEN AVEC L'INVENTAIRE DES GAZ À EFFET DE SERRE RÉALISÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministère de la Sécurité publique (MSP) ont mis sur pied le Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC);

CONSIDÉRANT que ce programme vise à accroître la résilience du milieu municipal face aux effets des changements climatiques et à aider les organismes municipaux à saisir les occasions de développement pouvant en découler;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme, la MRC d'Argenteuil a procédé à la réalisation de son Plan d'adaptation aux changements climatiques (PACC);

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance ordinaire du 23 novembre 2022, le rapport final du volet 1 de son PACC;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 28 mars 2024, le rapport final du volet 2 de son PACC;

CONSIDÉRANT que le Plan de mise en œuvre 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030 prévoit que le MAMH et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) soient conjointement responsables de l'action 4.2.1.2 – Accélérer la transition climatique locale (ATCL);

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



CONSIDÉRANT que la MRC a signé le 1^{er} mars 2024 la convention d'aide financière du programme Accélérer la transition climatique qui engage la MRC à élaborer un Plan climat et à mettre en œuvre des projets dans le cadre de ce plan;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu un montant de 1 173 146 \$ de la part du MAMH pour l'élaboration et la mise en œuvre dudit Plan climat;

CONSIDÉRANT que la MRC est actuellement engagée dans une démarche de collecte de données visant à dresser l'inventaire des gaz à effet de serre (GES) générés sur son territoire et qu'il serait opportun, voire essentiel, de mettre en place un processus consultatif par la suite afin d'identifier les actions et les cibles à mettre en place en lien avec les GES;

CONSIDÉRANT que le 25 novembre 2025, la firme Institut des Territoires (IDT) a transmis à la MRC une offre de services d'accompagnement pour la planification et la réalisation d'une démarche de consultation dans le cadre de l'élaboration du Plan climat, en proposant une formule banque d'heures au montant maximal de 22 200 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Howard Sauvé, appuyé par monsieur le conseiller Christian David et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil octroie un mandat de services professionnels à la firme Institut des territoires afin de l'accompagner dans la planification et la réalisation d'une démarche de consultation en lien avec les gaz à effet de serre, dans le cadre de l'élaboration de son Plan climat, et que ce mandat prenne la forme d'une banque d'heures s'élevant au montant maximal de 22 200 \$, taxes en sus;
2. QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, tout document relatif à l'octroi de ce mandat;
3. QUE les dépenses en lien avec ce projet soient imputées au poste budgétaire 02-460-32-459, axe 503-17 Plan climat (volet 1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Madame Isabelle Marcoux, chargée de projets, Institut des territoires

7- MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉGARD DES JEUNES ARGENTEUILLOIS ET ARGENTEUILLOISES QUI PARTICIPERONT À LA 60^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC À BLAINVILLE, QUI SE TIENDRA DU 27 FÉVRIER AU 7 MARS 2026

CONSIDÉRANT que la 60^e Finale des Jeux du Québec se tiendra à Blainville du 27 février au 7 mars 2026 et rassemblera des milliers de jeunes athlètes provenant de toutes les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil sera fièrement représentée par de jeunes athlètes engagés, talentueux et déterminés, notamment dans les disciplines du curling, de l'haltérophilie et de la gymnastique;

CONSIDÉRANT que ces athlètes démontrent un esprit sportif exemplaire, une persévérance remarquable et un engagement soutenu dans leur discipline sportive;

CONSIDÉRANT que leur participation à cette compétition d'envergure permettra de faire rayonner la MRC d'Argenteuil ainsi que l'ensemble de la région des Laurentides sur la scène sportive québécoise;

CONSIDÉRANT que la présence de ces athlètes aux Jeux du Québec contribuera à promouvoir les valeurs de dépassement de soi, de discipline et de fierté régionale auprès de l'ensemble de la communauté argenteuilloise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé unanimement et RÉSOLU ce qui suit :

26-02-069

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil félicite chaleureusement les athlètes qui représenteront la région lors de la 60^e Finale des Jeux du Québec;
2. QUE le conseil de la MRC procède à la remise d'une somme de 100 \$ à chaque athlète argenteuillois ayant participé à la 60^e Finale des Jeux du Québec, et que cette dépense soit imputée au Fonds pour le sport amateur et l'activité physique (poste 02-701-13-499);
3. QUE le conseil souligne l'engagement des entraîneurs, des familles, des bénévoles et des partenaires sportifs qui ont contribué à la réussite des jeunes athlètes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-070

8- AUTORISATION D'ENGAGER LES DÉPENSES POUR LE PROJET D'AGRICULTURE COMMUNAUTAIRE, POUR LA SAISON 2026

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil, dans une approche de sécurité alimentaire, a initié en 2014 un projet pilote d'agriculture communautaire, sur le terrain de 245 hectares dont elle est propriétaire, dans la ville de Brownsburg-Chatham, en bordure de la montée Robert, non loin de la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT le franc succès qu'a connu le projet d'agriculture communautaire de la MRC, tant en matière de développement social qu'en termes de production maraîchère, avec la production et la distribution de plus d'une centaine de tonnes de fruits et légumes frais aux familles d'Argenteuil en situation de vulnérabilité depuis 11 ans;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil a obtenu du financement pour son projet d'agriculture communautaire, notamment dans le cadre d'une entente sectorielle avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides et Moisson Laurentides ainsi que par la Fondation Lucie et André Chagnon;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2026, les dépenses projetées nécessaires pour la poursuite et le développement des activités du projet d'agriculture communautaire de la MRC s'élèvent à 152 250 \$, et se détaillent comme suit :

Main-d'œuvre ouvrière	78 000 \$
Formations, déplacements et autres frais	2 500 \$
Honoraires professionnels	13 000 \$
Produits et préparation du sol	7 300 \$
Semences et transplants	8 500 \$
Outils, équipements de travail et sécurité	16 950 \$
Infrastructure et immobilisation	16 000 \$
Contingence	10 000 \$

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du 14 février 2024, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 24-02-079 confirmant le prolongement de contrat de madame Émilie Jutras à titre de coordonnatrice du projet d'agriculture communautaire jusqu'au 31 décembre 2027;

CONSIDÉRANT que, par souci d'efficacité, il y a lieu d'autoriser les dépenses liées à ce projet pour l'exercice financier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Giroux, appuyé par madame la conseillère Gabrielle Parr et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise, tout au long de l'année 2026, conformément aux disponibilités budgétaires et aux lois en vigueur, l'engagement des dépenses liées à la réalisation des travaux de production maraîchère et agroforestière de son projet d'agriculture communautaire, lesquelles sont estimées à 152 250 \$ et se détaillent comme suit :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



Main-d'œuvre ouvrière	78 000 \$
Formations, déplacements et autres frais	2 500 \$
Honoraires professionnels	13 000 \$
Produits et préparation du sol	7 300 \$
Semences et transplants	8 500 \$
Outils, équipements de travail et sécurité	16 950 \$
Infrastructure et immobilisation	16 000 \$
Contingence	10 000 \$

2. QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires 02-612-00-459 (Projet d'agriculture communautaire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- c. c. Ressources humaines de la MRC d'Argenteuil

26-02-071

- 9- **PROGRAMME DE RÉNOVATION DES HABITATIONS À LOYER MODIQUE - VOLET 1 SOUTIEN À DES TRAVAUX DE RÉNOVATION: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ET L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 11 septembre 2019, en vertu de la résolution numéro 19-09-353, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté le Règlement numéro 99-19 décrétant sa compétence dans le domaine du logement social;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance extraordinaire tenue le 13 novembre 2019, le conseil de la MRC a adopté la résolution numéro 19-11-404 visant la constitution de l'Office régional d'habitation d'Argenteuil (ORHA), lequel a été légalement constitué le 1^{er} janvier 2021, par lettres patentes numéro 1553-42 émises le 19 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que, par le décret numéro 830-2023 du 17 mai 2023, la Société d'habitation du Québec (SHQ) a été autorisée à mettre en œuvre le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif de loger des ménages québécois à faible revenu en assurant la pérennité d'une offre d'Habitation à loyer modique (HLM) de qualité, sains, sécuritaires et répondant à leurs besoins en habitation;

CONSIDÉRANT que ce programme finance des projets de rénovation ou de reconstruction pour des organismes propriétaires ou gestionnaires de HLM pour lesquelles les Ententes de financement en matière de logement social conclues entre la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la SHQ ont pris fin ou qui ont été construits sans être liés par l'une de ces Ententes;

CONSIDÉRANT que l'ORHA est réputé admissible à ce programme et qu'il pourra soumettre une ou plusieurs demandes d'aide financière;

CONSIDÉRANT que l'octroi de toute aide financière dans le cadre de ce programme nécessite la conclusion d'une convention d'aide financière entre l'ORHA, la SHQ et la MRC d'Argenteuil afin d'y prévoir les droits et obligations de chacun;

CONSIDÉRANT que la Convention est générale et couvre tous les ensembles immobiliers admissibles pendant la durée du PRHLM;

CONSIDÉRANT que les lettres d'intention et d'engagement de la SHQ ainsi que leurs modifications couvrent les aspects plus spécifiques de chaque projet de travaux de rénovation de l'ORHA et font donc aussi partie intégrante de cette Convention.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Howard Sauvé, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Maurice et RÉSOLU ce qui suit :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, la convention d'aide financière entre l'ORHA, la SHQ et la MRC d'Argenteuil relativement au Programme de rénovation des habitations à loyer modique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. c. Madame Marie-Christine Godin, directrice générale, Office régional d'habitation d'Argenteuil

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

26-02-072

11- CLÔTURE DE LA SÉANCE

Proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la présente séance soit levée à 15h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Bigras-Denis
Préfet

Eric Pelletier
Directeur général et greffier-
trésorier